



Désigner son fils majeur comme tuteur au lieu de sa femme?

Par **emily427**, le **14/01/2008** à **19:08**

Bonjour, mon oncle, en raison de sa profession, est souvent en déplacement et sa femme "vide" les comptes bancaires, le sien et celui de son mari. Si bien que lorsqu'elle est à découvert, la banque prend sur le compte de mon oncle pour renflouer le compte de sa femme. Il a déjà été voir à la banque pour qu'elle stoppe de renflouer son compte avec son argent, mais elle n'en tient pas compte. Dernièrement, elle a contracté 1 prêt Sofinco, elle sera certainement dans l'incapacité de le rembourser. Que faire? Mon oncle peut-il faire une séparation de biens? donc sa femme n'aurait plus accès à son compte et pour les dépenses de la famille, peut-il mettre son fils de 20ans responsable des dépenses pendant les déplacements de mon oncle? Mon oncle peut-il désigner son fils comme tuteur des 2 autres enfants à charge à la place de sa femme s'ils décidaient de se séparer? Cette situation commence vraiment à prendre de l'ampleur. Merci beaucoup pour votre aide